

Rapport annuel du CEI aux porteurs de parts – 31 décembre 2024

Introduction

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds d'investissement gérés par Placements Vanguard Canada inc. (le « gestionnaire ») énumérés à l'Annexe A du présent rapport (individuellement et collectivement, un ou les « Fonds ») est heureux de remettre aux porteurs de parts le présent rapport annuel pour la période débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, soit la fin de l'exercice des Fonds (inclusivement, la « période »).

Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a constatées et soumises au CEI, en plus des politiques et des procédures écrites qu'il a mises en place pour gérer les questions de conflit d'intérêts, et à communiquer au gestionnaire son approbation ou sa recommandation à cet égard, selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Aux termes du Règlement 81-107, une « question de conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une entité apparentée au gestionnaire a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt des Fonds. De plus, le Règlement 81-107 fait mention de certaines situations qui sont réputées être des questions de conflit d'intérêts.

Au moins une fois l'an, le CEI procède à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts, ainsi qu'à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité.

Membres du CEI

<u>NOM</u>	<u>RÉSIDENCE</u>	<u>NOMINATION INITIALE</u>
Paul C. Bourque, c.r.	NanOOSE Bay (Colombie-Britannique) Canada	1 ^{er} juillet 2023
M. Sue Lemon	Hastings (Ontario) Canada	1 ^{er} juillet 2024
Roger W. Roble* Président du CEI	Wexford (Pennsylvanie) États-Unis	17 juin 2020

* Roger W. Roble est devenu le président du CEI le 1^{er} juillet 2024, après l'expiration du mandat de Susan Wolburgh Jenah.

Après avoir consacré près de sept années au CEI, Susan Wolburgh Jenah a terminé son mandat le 30 juin 2024. Sue Lemon a été nommée membre avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024.

Chaque membre du CEI est indépendant des Fonds, du gestionnaire et de toute personne physique ou morale apparentée au gestionnaire. En outre, il n'y a eu aucune relation susceptible de faire en sorte qu'une personne raisonnable remette en cause l'indépendance d'un membre.

Détention de titres

Les Fonds

Au 31 décembre 2024, les membres du CEI, pris ensemble, avaient la propriété véritable, directe ou indirecte, de moins de 10 % des titres en circulation de chacun des Fonds.

Gestionnaire

Le gestionnaire est une filiale indirecte en propriété exclusive de The Vanguard Group, Inc., qui est un conseiller en placements agréé aux États-Unis ayant des bureaux à Valley Forge, en Pennsylvanie. The Vanguard Group, Inc. est une société fermée; par conséquent, les membres du CEI n'ont aucune participation dans le gestionnaire ou The Vanguard Group, Inc.

Fournisseurs de services

Au 31 décembre 2024, les membres du CEI n'avaient la propriété véritable, directe ou indirecte, d'aucun titre avec droit de vote ou titre de capitaux propres, de quelque catégorie ou série que ce soit, de personnes physiques ou morales importantes ayant fourni des services de placement aux Fonds ou au gestionnaire pendant la période.

Rémunération et indemnités des membres du CEI

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les Fonds et à des indemnités payées par les Fonds ou le gestionnaire dans des circonstances appropriées. Le gestionnaire a déclaré que la rémunération totale, incluant les dépenses, versée au CEI relativement aux services fournis par ce dernier aux Fonds s'était élevée à environ 87 086,10 \$¹. La rémunération et les dépenses du CEI ont été réparties en parts égales entre les Fonds. À ce jour, le gestionnaire a remboursé aux Fonds les charges d'exploitation courantes du CEI, y compris la rémunération et les dépenses du CEI.

Chaque année, le CEI examine la rémunération, d'une façon conforme aux bonnes pratiques de gouvernance en tenant compte de bon nombre de facteurs importants, dont les suivants :

- a) l'intérêt des Fonds;
- b) le nombre, la nature et la complexité des Fonds;
- c) la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement, en temps et en énergie, attendu de chaque membre;
- d) les pratiques exemplaires et les tendances du secteur, y compris les renseignements sur la rémunération versée aux membres du CEI d'autres fonds d'investissement canadiens dans des circonstances comparables;
- e) les sondages concernant la rémunération des membres du CEI, si disponibles;
- f) la dernière autoévaluation annuelle du CEI, en plus de la nature et du calendrier des rajustements de la rémunération précédents²;
- g) la recommandation du gestionnaire à l'égard de la rémunération et des dépenses du CEI, le cas échéant.

Au cours de la période, les Fonds n'ont versé aucune somme aux membres du CEI au titre des indemnités accordées par les Fonds aux membres du CEI.

¹ Le CEI agit également à titre de CEI d'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire. Le gestionnaire a déclaré que la rémunération globale, y compris les dépenses, qui a été versée au CEI relativement aux services qu'il fournit à tous les fonds, notamment les FNB indiciels Vanguard, les FNB factoriels Vanguard, les FNB de répartition d'actifs Vanguard et les fonds Vanguard, a totalisé 133 171,09 \$ au cours de cette période et a été répartie en parts égales entre les Fonds.

² La dernière modification apportée à la rémunération du CEI a eu lieu le 1^{er} juillet 2022.

Questions de conflit d'intérêts

Le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 ») oblige le CEI à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a constatées et soumises au CEI, y compris les politiques et les procédures écrites qu'il a mises en place pour gérer ces questions de conflit d'intérêts, et à donner ensuite une approbation ou à formuler une recommandation à cet égard, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Dans certains cas, le CEI peut également donner au gestionnaire une instruction permanente avec son approbation ou sa recommandation, pour permettre au gestionnaire d'agir à l'égard de la question de conflit d'intérêts particulière de façon continue. Lorsqu'une instruction permanente a été donnée, le gestionnaire doit présenter l'instruction permanente au CEI aux fins de son examen et de son renouvellement sur une base annuelle.

Le tableau suivant résume les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a constatées relativement aux Fonds et qu'il a signalées au CEI pour examen et décision :

Question de conflit d'intérêts	Décision du CEI	Remise d'instructions permanentes	Date de la décision initiale du CEI
Opérations entre fonds	Approbation	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Services de surveillance fournis par un sous-conseiller lié, ce qui comprend de surveiller d'éventuels conflits du sous-conseiller, comme : - la meilleure exécution; - la répartition et le regroupement des opérations; - les opérations personnelles; - corrections d'erreurs d'opération.	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Évaluation des fonds	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Correction d'erreurs dans le calcul de la valeur liquidative des fonds d'investissement	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Paieement et répartition de frais d'exploitation	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Vote par procuration	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Opérations personnelles	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011
Activités extérieures et acceptation et offre de cadeaux et de divertissements	Recommandation positive	Oui	1 ^{er} novembre 2011

À ce jour, le gestionnaire n'a soumis au CEI aucune question de conflit d'intérêts pour laquelle le CEI n'a pas donné une approbation ou formulé une recommandation positive.

Conformité

Le CEI n'a été informé de et ne connaît aucun cas où le gestionnaire a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI aux termes d'une approbation, d'une recommandation ou d'une instruction permanente. Le gestionnaire est tenu d'aviser le CEI dans de tels cas.

Le CEI n'est chargé d'examiner que les questions de conflit d'intérêts que lui soumet le gestionnaire.

Annexe A

Fonds d'investissement

FNB d'actions canadiennes Vanguard

FNB indiciel FTSE Canada Vanguard (VCE)
FNB indiciel FTSE Canada toutes capitalisations Vanguard (VCN)
FNB indiciel FTSE canadien à dividende élevé Vanguard (VDY)
FNB indiciel FTSE FPI canadien plafonné Vanguard (VRE)

FNB de titres à revenu fixe canadiens Vanguard

FNB indiciel d'obligations totales canadiennes Vanguard (VAB)
FNB indiciel d'obligations canadiennes gouvernementales Vanguard (VGV)
FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes Vanguard (VCB)
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme Vanguard (VSB)
FNB indiciel d'obligations de sociétés canadiennes à court terme Vanguard (VSC)
FNB indiciel d'obligations canadiennes à long terme Vanguard (VLB)
FNB indiciel d'obligations canadiennes gouvernementales à très court terme Vanguard (VVSG)

FNB d'actions internationales Vanguard

FNB indiciel S&P 500 Vanguard (VFV)
FNB indiciel S&P 500 (couvert en \$ CA) Vanguard (VSP)
FNB indiciel américain marché total Vanguard (VUN)
FNB indiciel américain marché total (couvert en \$ CA) Vanguard (VUS)
FNB indiciel américain de croissance de dividendes Vanguard (VGG)
FNB indiciel américain de croissance de dividendes (couvert en \$ CA) Vanguard (VGH)
FNB indiciel FTSE mondial toutes capitalisations hors Canada Vanguard (VXC)
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors États-Unis Vanguard (VDU)
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors États-Unis (couvert en \$ CA) Vanguard (VEF)
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors Amérique du Nord Vanguard (VIU)
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors Amérique du Nord (couvert en \$ CA) Vanguard (VI)
FNB indiciel FTSE marchés développés hors Amérique du Nord à dividende élevé Vanguard (VIDY)
FNB indiciel FTSE marchés développés Europe toutes capitalisations Vanguard (VE)
FNB indiciel FTSE marchés développés Asie-Pacifique toutes capitalisations Vanguard (VA)
FNB indiciel FTSE marchés émergents toutes capitalisations Vanguard (VEE)

FNB de titres à revenu fixe internationaux Vanguard

FNB indiciel d'obligations totales américaines (couvert en \$ CA) Vanguard (VBU)
FNB indiciel d'obligations totales mondiales hors États-Unis (couvert en \$ CA) Vanguard (VBG)
FNB indiciel d'obligations totales mondiales (couvert en \$ CA) Vanguard (VGAB)